



Publié le : 30/09/2026

Bureau

Séance du jeudi 17 septembre 2026

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 11 septembre 2026, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de M. Ludovic FAGAUT, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25

La séance est ouverte à 14h10 et levée à 15h30

Etaient présents : M. Patrick AYACHE, M. Ludovic BARBAROSSA, Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Jeanne BERNABEU (à compter de la question n°19), M. René BLAISON, M. Emile BOURGEOIS, Mme Nathalie BOUVET, M. Bruno CAIRE, M. Christian DAVID, M. Pascal DERIOT, M. Martial DEVAUX, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, M. Hervé GROULT, Mme Marie GRUILLOT, M. Patrick JACQUES, M. Laurent JEUNET, M. Jean-François MENESTRIER, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Frank MONNEUR, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Anthony NAPPEZ, Mme Anne OLSZAK, Mme Sophie PESEUX, M. Philippe REGENNASS, M. Pascal ROUTHIER, M. Djilalli SAHLAOUI, M. Patrick VERDIER

Etaient absents : M. Patrick BOUZAT, M. Pierre-Charles HENRY, M. Didier PAINEAU, Mme Céline TRONCIN VERGEY, M. Kévin VEJUX,

Secrétaire de séance : Mme Anne FALGA

Procurations de vote : M. Kévin VEJUX donne pouvoir à Mme Marie GRUILLOT,

Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comice du Doubs

Rapporteur : M. Ludovic FAGAUT, Président

	Date	Avis
Commission n°6	16/09/2026	Favorable (1 abstention)

Inscription budgétaire	
BP 2026 et PPIF 2026-2030 « Agriculture Sauge / PAT »	Montant prévu au budget 2026 : 85 000 € Montant de l'opération : 2 000 €

Résumé :

Le Super Comice du Doubs est l'évènement agricole organisé tous les 5 ans, qui vient clôturer une saison de comices locaux où les éleveurs se réunissent pour échanger sur leur travail et valoriser leurs plus beaux animaux. Il consiste en un concours final, après les nombreuses campagnes cantonales, et constitue un moment convivial de rencontre avec présentation des animaux, village d'exposants, animations et expositions. L'édition 2026 revêt un caractère exceptionnel : initialement prévue en octobre 2025 à Pontarlier, elle a dû être reportée d'un an en raison de l'épizootie de dermatose nodulaire contagieuse (DNC) qui a touché les élevages du département. Elle se tiendra finalement le 24 octobre 2026 à Morteau, Pontarlier se situant en zone vaccinale. A la suite d'une sollicitation de la Fédération des Comices du Doubs, Grand Besançon Métropole propose d'accorder un soutien financier exceptionnel de 2000 € destiné à garantir la réussite de cette édition reportée et délocalisée.

Le Super Comice du Doubs

Créé en 2000, le Super Comice du Doubs revient tous les cinq ans dans le Haut-Doubs. Il est organisé par la Fédération des Comices du Doubs, la Chambre interdépartementale d'agriculture Doubs-Territoire de Belfort et la commune d'accueil. Il fait suite à la tenue, chaque année, d'une vingtaine de comices locaux répartis dans tout le département dont certains sont organisés, selon les années, dans des communes du Grand Besançon Métropole (comice d'Ornans, le comice d'Audeux-Boussières et le comice de Marchaux).

En mars 2026, la Fédération des Comices du Doubs a par ailleurs obtenu l'inscription de ses pratiques au Patrimoine culturel immatériel français, reconnaissance qui souligne le rôle des comices dans l'animation rurale, la transmission des savoir-faire agricoles et la valorisation de l'agriculture du Doubs.

Une édition 2026 délocalisée à Morteau

L'apparition de foyers de dermatose nodulaire contagieuse bovine dans le département a conduit, à l'été 2025, à l'annulation de l'ensemble des rassemblements d'animaux, dont le Super Comice qui devait se tenir le 25 octobre 2025 à Pontarlier. Face à cette crise sanitaire majeure pour l'élevage du Doubs, les organisateurs ont fait le choix, annoncé en avril 2026, de reporter l'évènement d'un an et de le délocaliser à Morteau, commune du Haut-Doubs située en zone indemne, alors que Pontarlier demeure en zone vaccinale. Ce changement de site permet à l'ensemble des éleveurs du département, quel que soit leur secteur d'origine, de participer à la manifestation.

Le Super Comice se tiendra ainsi le 24 octobre 2026 à Morteau et rassemblera plus de 600 animaux et environ 400 exposants venus de tout le département. 2026 marque également l'inscription des comices au Patrimoine culturel immatériel français.

Un évènement au service du rayonnement de Grand Besançon Métropole

Les éleveurs et les trois comices locaux du territoire de Grand Besançon Métropole (Ornans, Audeux-Boussières et Marchaux) seront représentés à Morteau aux côtés des autres comices du département. Cette participation permet de mettre en valeur le dynamisme de l'élevage et des pratiques agricoles locales de l'agglomération auprès d'un large public régional. Les comices de Marchaux, d'Audeux-

Boussières et d'Ornans se tenant certaines années sur le territoire communautaire, Grand Besançon Métropole est elle-même, à intervalles réguliers, terre d'accueil de ces manifestations agricoles. Le soutien au Super Comice 2026 s'inscrit ainsi dans la continuité de l'accompagnement apporté par la collectivité à l'ensemble de la filière agricole et à l'animation rurale de son territoire.

Dans un contexte de sortie de crise sanitaire pour la filière bovine, ce soutien exceptionnel contribue également à la relance d'un événement fédérateur pour l'ensemble de la profession agricole du Doubs, et à la valorisation, au-delà des frontières de l'agglomération, du savoir-faire des éleveurs de Grand Besançon Métropole.

Il est proposé d'accorder à la Fédération des Comices du Doubs, organisatrice du Super Comice, une subvention exceptionnelle de 2 000 € au titre de l'organisation de l'édition 2026, délocalisée à Morteau et reportée en raison de la dermatose nodulaire contagieuse bovine.

Cette subvention fera l'objet d'un versement en une seule fois à compter de la notification de la subvention.

Elle ne sera pas versée, ou sera restituée en partie ou en totalité, en cas :

- de réalisation partielle du projet ou de l'activité,
- d'utilisation de la subvention à une fin non conforme aux actions pour lesquelles elle a été attribuée,
- d'annulation du projet ou de l'activité,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées.

La Fédération des Comices du Doubs devra transmettre à Grand Besançon Métropole un compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, au plus tard le 30 juin 2027.

Rappel du soutien financier GBM

Nom de la structure	2023	2024	2025	2026
Fédération des Comices du Doubs	0	0	0	2 000 €

A l'unanimité, le Bureau attribue un financement exceptionnel de 2 000 € à la Fédération des Comices du Doubs pour l'organisation du Super Comice du Doubs 2026 à Morteau.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

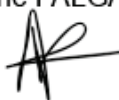
*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

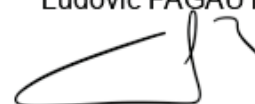
Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente au développement économique,
à l'industrie, à l'emploi, à l'insertion
et à l'innovation,
Anne FALGA



Document signé électroniquement

Le Président,
Ludovic FAGAUT



Maire de Besançon.

Document signé électroniquement